

peu d'aide de la part du gouvernement, le prix du maïs d'être plus avantageux pour le producteur ontarien.

C'est vrai que les producteurs de maïs ne sont pas constitués en association. C'est vrai aussi qu'on s'efforce de les syndiquer afin qu'ils puissent présenter un rapport plus complet de leur activité et, comme le ministre l'a laissé entendre plus tôt, afin qu'ils soient en mesure de produire une denrée plus uniforme en ce qui concerne le degré d'humidité, la qualité et le reste. Toutefois, j'espère que le gouvernement les encouragera non seulement à atteindre ce but, mais aussi à produire en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins du pays.

Je voudrais dire quelques mots, surtout sur la production de la fève soja. J'ai ici un article paru dans un journal à propos d'une réunion qui s'est tenue à Chatham (Ontario), et à laquelle M. K. A. Standing, secrétaire de la commission des producteurs ontariens pour l'organisation des marchés de la fève soja a dit aux cultivateurs que la consommation au Canada de l'huile et de la farine dérivées de cette fève atteignait le double de notre production de ces dérivés. Voici ce que dit l'article:

M. Standing a déclaré que l'industrie de la fève soja au Canada pourrait écouler deux fois le montant produit ici à l'heure actuelle.

L'industrie de la fève soja au Canada se limite surtout à l'Ontario, étant donné la proximité des marchés pour ses dérivés et des sources d'approvisionnement.

Les fèves produites aux États-Unis entrent au Canada en franchise, ce qui constitue une concurrence considérable pour les dérivés de la graine soja fabriqués au Canada.

Je citerai également un autre article paru dans les journaux. En voici un passage:

Lors de l'assemblée annuelle de l'association des cultivateurs de fève soja du comté de Lambton qui a eu lieu ici aujourd'hui, on a exprimé la crainte que les cultivateurs de cette fève dans l'Ouest de l'Ontario pourraient abandonner cette culture en faveur du maïs et d'autres récoltes rapportant de l'argent comptant, à moins de voir relever les versements d'appoint sur cette denrée.

J'aimerais maintenant, monsieur le président, citer un extrait d'une allocution du ministre de l'Agriculture, dans laquelle il déclarait ce qui suit:

Je crois que les consommateurs en général et les citoyens en particulier, se rendent de plus en plus compte que le cultivateur a droit de réaliser de meilleurs revenus, dans la même mesure que les travailleurs engagés dans d'autres entreprises. A l'heure actuelle, une heure de travail assure plus de nourriture que ce n'était le cas, je crois, à aucune autre époque de notre histoire, et beaucoup plus qu'une heure de travail dans la plupart des autres pays. Malheureusement, le coût comparativement peu élevé de la nourriture a été obtenu, jusqu'à un certain point du moins, au détriment du cultivateur canadien.

J'aimerais dire quelques mots également en faveur de la proposition qui a été faite au

gouvernement de continuer,—et si possible d'augmenter,—son encouragement à la production de la betterave à sucre. Je crois que la production de la betterave à sucre a augmenté l'an dernier, précisément par suite de cet encouragement. Je puis peut-être me tromper, mais je crois qu'en 1957, il y avait environ 14,000 acres de terre cultivées dans le sud-ouest de l'Ontario, et par suite de l'encouragement donné à la culture de la betterave à sucre, cette superficie a été portée à 30,000 acres. Je crois qu'il est tout à fait possible de porter cette superficie à 40,000 acres. En fait, je crois que les sociétés d'exploitation de la betterave à sucre sont disposées à négocier des contrats,—si ce n'est déjà fait,—dans l'espoir d'obtenir cette superficie de 40,000 acres.

A mon avis, l'encouragement qu'a donné le gouvernement en garantissant \$13 la tonne pour les betteraves à sucre a eu des conséquences très utiles, non seulement en ce qui concerne la production des betteraves à sucre, mais en aidant à diminuer la surproduction d'autres produits qui auraient été cultivés si la superficie n'avait pas été utilisée pour la culture des betteraves à sucre. J'estime donc que le gouvernement est en droit de se réjouir d'avoir pris une telle mesure.

J'aimerais rappeler maintenant une déclaration que j'ai faite et qui est consignée à la page 1008 du *hansard* du 11 novembre 1957:

J'aimerais dire quelques mots au sujet de la fève soja. Sauf erreur, un droit de douane de \$1.20 le boisseau frappe les exportations canadiennes de fèves soja aux États-Unis tandis que les fèves soja des États-Unis entrent en franchise au Canada. Si le Règlement canadien était de nature à assurer au producteur canadien la même protection dont jouit le producteur américain, la situation des producteurs canadiens de fèves soja serait changée et cette production au lieu d'être mal payée rapporterait bien. Cela favoriserait un accroissement de production dont nous avons besoin au Canada, comme la statistique le révèle.

Je suis bien sûr également que cela permettrait de réduire la production d'autres denrées qui semblent actuellement en surabondance.

Monsieur le président, je n'ai pas changé d'avis à ce propos. Pour résumer, je trouve qu'il est non seulement possible mais souhaitable d'encourager, par des prix de soutien, la production de ces denrées, soit le maïs, le soya et les betteraves à sucre. Une telle mesure tendra à amener les cultivateurs qui produisent d'autres denrées au delà des besoins de notre population à modifier leur façon d'agir. A mon avis, si l'on donnait un peu plus d'encouragement aux producteurs de betteraves à sucre de l'ouest de l'Ontario, on pourrait leur faire augmenter de 10,000 acres leur superficie cultivée. Ce serait à l'avantage tant des producteurs que des fabricants, et pourtant on serait encore loin de produire tout le sucre dont le Canada a besoin.